

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
MRC DE MÉKINAC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
25 AOÛT 2008 À 19H30  
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Acceptation d'une soumission pour des travaux de démantèlement des rideaux et ancrages dans le bassin d'assainissement des eaux et ajout de nouvelles parois en béton
- 3 - Demande au Ministère des Transports de procéder au remplacement d'un ponceau au 530 rang St-Joseph
- 4 - Avis juridique pour le dossier Ginette Lacoursière (roulotte chemin Mongrain)
- 5 - (REPORTÉ) Terrain résidentiel
- 6 - Paiement du budget supplémentaire de l'O.M.H. et du solde de l'année 2008
- 7 - Inscription du directeur général au colloque de zone 2008 de l'A.D.M.Q.
- 8 - (DISCUSSION) Demande de Marcel Guimond & Fils (eau , égout)
- 9 - Varia :
  - Voirie (Discussion)
  - Demande de Monsieur René Denis (Discussion)
  - Récupération Rang Haut-St-Émile (Discussion)
  - Remerciements à M. Jacques Guimond pour l'aide technique lors du tournoi de balle familial
  - Trappe pour tour à feu (Discussion)
- 10- Période de questions
- 11- Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
MRC DE MÉKINAC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le vingt-cinquième jour d'août de l'an 2008, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne Bannister, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Philippe Dufresne, Michel Denis, Jean-Guy Rodrigue et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h05.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le Maire. **Adopté**

**Acceptation d'une soumission pour des travaux de démantèlement des rideaux et des ancrages dans le bassin d'assainissement des eaux et ajout de nouvelles parois en béton**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe doit procéder à des travaux de réfection au bassin d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux consistent au démantèlement des rideaux et des ancrages existants pour les remplacer par l'érection de nouvelles parois en béton;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Adelphe a demandé des soumissions par invitation pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été ouvertes le 21 août dernier à 15h30 en présence de monsieur Michel Bérubé ingénieur de la Firme Pluritec, d'un soumissionnaire et de monsieur Daniel Bacon directeur général;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été déposées et qu'après analyse, par la Firme Pluritec, la firme les Consultants Mario Cossette inc. a présenté la plus basse soumission laquelle a été trouvée conforme;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accorde à Les Consultants Mario Cossette inc. le contrat de réfection des parois du bassin d'assainissement des eaux au coût de 63 774,38 \$, taxes incluses, le tout conformément aux plans et devis préparés par la Firme Pluritec.

Que les travaux devront débiter au plus tard le 29 septembre 2008 pour se terminer avant le 25 octobre 2008.

**Adopté**

**Demande au Ministère des Transports de procéder au remplacement d'un ponceau au 530 rang St-Joseph à St-Adelphe**

CONSIDÉRANT qu'un ponceau de 1 600 mm de diamètre sert à évacuer l'eau du Ruisseau Noir sous la route du rang St-Joseph, près du numéro civique 530;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs reprises, au fil des ans, ce ponceau de diamètre insuffisant a débordé et causé des bris à la propriété située en bordure de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT que pour corriger ce problème majeur, la municipalité de St-Adelphe a mandaté la Firme Pluritec pour faire une étude hydraulique du cours d'eau à l'endroit susmentionné;

CONSIDÉRANT la conclusion du rapport de Pluritec qui indique la nécessité du remplacement du tuyau existant par un ponceau PBA de 4 000 mm X 2 500 mm de diamètre, ce qui permettrait un écoulement à surface libre;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que suite au rapport déposé par la Firme Pluritec, concernant une étude hydraulique du ponceau situé près du 530 rang St-Joseph à St-Adelphe, le conseil de la municipalité de St-Adelphe demande au Ministère des Transports du Québec de procéder à ses frais, au remplacement du ponceau faisant l'objet de l'étude précitée.

**Adopté**

**Avis juridique auprès de Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour le dossier de madame Ginette Lacoursière (roulotte chemin Mongrain)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe demande à Me André Lemay de la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay de préparer un avis juridique pour le dossier de madame Ginette Lacoursière relativement à l'implantation d'une roulotte au Chemin Mongrain.

**Adopté**

**Paiement du budget supplémentaire de l'O.M.H. et du solde de l'année 2008**

CONSIDÉRANT que l'Office Municipal d'Habitation de St-Adelphe a procédé à la réfection de la plomberie à l'intérieur du H.P.R. qui s'avérait nécessaire;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires de ces travaux qui s'élèvent à 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe, par sa résolution 2008-04-64, s'engageait à défrayer 10% du déficit engendré par ces travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux sont complétés;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe paie 10 % du déficit des travaux supplémentaires de plomberie effectués au H.P.R. de St-Adelphe, représentant un montant de 5 000 \$, ainsi que le solde de la quote-part de l'année 2008 qui s'élève à 2 453,50 \$, pour un montant total de 7 453,50 \$.

Que le montant de 5 000 \$ sera prélevé dans le poste budgétaire « Surplus accumulé 55 99100 000 ».

**Adopté**

**Inscription du directeur général au colloque de la zone Mauricie de l'A.D.M.Q.**

Il est proposé par madame la conseillère Anne Bannister

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise l'inscription du directeur général au colloque annuel de la zone Mauricie de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra le 19 septembre 2008 à Champlain.

Que les coûts d'inscription de 95 \$ et les frais déplacement seront défrayés par la municipalité. **Adopté**

**Remerciements à M. Jacques Guimond pour l'aide technique apportée lors du tournoi de balle familial**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de St-Adelphe adresse de sincères remerciements à monsieur Jacques Guimond pour l'aide technique apportée à titre gracieux lors du tournoi de balle familial au profit de la Fabrique, tenu dans la municipalité les 8, 9 et 10 août 2008 (transport des estrades et des cabanes de joueurs). **Adopté**

**Levée de l'assemblée à 20 h 55**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général